

223C0884
FR001400BWW7-FS0470

14 juin 2023

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 13 juin 2023, complété par un courrier reçu le 14 juin, la société Farallon Capital Management, L.L.C.¹ (One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco CA 94111, Californie, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 juin 2023, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la société TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS et détenir indirectement 259 559 858 actions TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS représentant autant de droits de vote, soit 10,17% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS³.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 76 319 812 bons de souscription d'actions (« BSA ») TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS exerçables à tout moment à compter du 1^{er} septembre 2023 et jusqu'à l'expiration d'une période de quatre mois suivant le 1^{er} septembre 2023 et donnant droit à autant d'actions TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS, au prix unitaire de 0,01 €.

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« L'acquisition d'actions de TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS par Farallon Capital Management, L.L.C. a eu lieu dans le cours normal de l'activité de Farallon Capital Management, L.L.C. en tant que société de gestion de portefeuilles. Elle a été réalisée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS et sans intention d'exercer une influence spécifique sur le management de la société. Farallon Capital Management, L.L.C. n'agit pas de concert avec une partie tierce et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS ou de demander un ou plusieurs sièges au conseil d'administration ou au comité exécutif pour elle-même ou pour d'autres personnes ».

¹ Contrôlée par M. Andrew Spokes, lequel ne détient par ailleurs aucune action TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS.

² Sur la base d'un capital composé de 2 551 182 270 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF le 2 mai 2023 sous le n°23-139, et communiqué de la société TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS du 9 juin 2023.